



GUIDE DU

# JUDAÏSME

POUR LA SANTÉ : FICHE SYNTHETIQUE



## Shabbat et fêtes juives

Certains éléments peuvent expliquer les comportements de certain.e.s Juifves, généralement pratiquant.e.s :

- Les Juifves pratiquant.e.s ne voudront pas écrire de déclaration ni signer de documents ;
- Les Juifves pratiquant.e.s ne peuvent pas utiliser le téléphone.

Pour en savoir plus concernant les spécificités des fêtes juives les plus connues et les plus visibles dans l'espace public, nous vous invitons à lire la brochure réalisée dans le cadre du projet JCA.

## Alimentation

- Il n'y a pas toujours une option casher dans les hôpitaux. Les patient.e.s juifves pratiquant.e.s auront donc tendance à manger de la nourriture que des visiteur.euse.s leur apporteraient, ou des aliments spécifiques proposés (par exemple des fruits).
- Concernant les médicaments, citons un [document du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse](#) :  
"La gélatine (de porc) utilisée comme excipient de nombreux médicaments est en principe dénaturée, donc tolérée. Un médicament qui est pris par piqûre, pansement, infusion... et n'est pas consommé par la bouche pourra être utilisé même s'il contient des produits interdits. Les médicaments non casher « au goût agréable » et/ou contenant de l'alcool (sirop) sont à éviter, sauf si indispensables et sans équivalent. A la Pâque juive, il ne faut en théorie pas consommer des produits contenant l'une des 5 céréales non recommandées (blé, orge, épeautre, seigle, avoine), sauf si indispensable à la santé. Une [liste de médicaments autorisés](#) est disponible. Pour les médicaments hors-liste, il est conseillé de consulter l'autorité rabbinique. Enfin, un guide spécifique des médicaments casher est disponible sur envoi ou en ligne, le [guide MEDIEL](#)".

## Rapport au corps et interactions physiques

- Une des premières choses à effectuer dès le réveil est l'ablution des mains. C'est pour cela que certaines personnes juives vont mettre au pied du lit un petit récipient d'eau posé dans un plus grand récipient vide (qui leur permettra de se laver les mains sans mettre de l'eau de partout).

Certaines personnes juives appliquent des règles lors d'interactions avec des personnes du sexe opposé (s'iels ne sont pas marié.e.s). Voici certains exemples qui pourraient se produire lors d'interactions avec des patient.e.s juifves pratiquant.e.s :

- Certaines personnes juives pratiquantes préfèrent ne pas avoir de contact physique avec le sexe

opposé ;

- Certaines personnes juives pratiquantes mariées préfèrent ne pas être seules dans la même pièce avec un individu du sexe opposé. Il n'est pas forcément nécessaire qu'il y ait toujours une troisième personne présente. Laisser la porte entrouverte est généralement suffisant.

Malgré toutes les règles que certaines personnes juives désirent respecter, la vie prévaut avant tout, et si c'est une question de santé et/ou si la personne est en danger, ces règles seront généralement considérées comme secondaires.

## Prières

- Dans certains hôpitaux, des lieux de recueillement sont mis à disposition des patient-e-s.
- Lorsqu'une personne prie, elle ne peut pas toujours s'interrompre ou interagir avec d'autres personnes. Si c'est le cas, elle sera disponible quelques minutes plus tard.
- De plus, elle va parfois se positionner de manière à être tournée vers l'Est (Jérusalem). Dans ce cas-ci, elle va généralement se mettre face à un mur (par exemple), parce qu'il est important que personne ne passe devant elle.
- Il est également relativement courant que certaines personnes juives se balancent d'avant en arrière ou de gauche à droite lorsqu'elles prient.

## Naissance

- Certains couples pratiquants ont tendance à préférer ne pas connaître le sexe du bébé avant la naissance.
- C'est généralement la mère de la parturiente qui l'accompagne dans la salle d'accouchement plutôt que le futur père.
- L'une des pratiques religieuses les plus suivies par l'écrasante majorité des populations juives du monde est celle de la circoncision (Brit Mila). Elle a lieu lorsque le bébé a huit jours, ou le plus tôt possible si l'enfant est fragile. La circoncision est réalisée par une personne formée spécialement qu'on appelle mohel.



## Bar mitzvah/Bat mitzvah

Les garçons sont reconnus comme membres adultes à part entière de la communauté à l'âge de 13 ans lorsqu'ils célèbrent leur Bar Mitzvah (littéralement « fils du commandement »). L'équivalent féminin est la Bat Mitzvah, par laquelle la jeune fille juive atteint sa majorité religieuse, à l'âge de 12 ans.

- À partir de cet âge, certain-e-s Juifves pratiquant-e-s ne se sentent pas à l'aise à l'idée d'avoir un contact physique avec le sexe opposé.
- Iels peuvent avoir tendance à ne pas vouloir se retrouver dans la même chambre d'un-e autre patient-e de sexe opposé. Il est de coutume que, lorsque deux personnes de sexe opposé sont dans une même pièce seuls, une fenêtre ou une porte doit toujours rester ouverte ou entrouverte. Ceci risque donc d'être compliqué s'il s'agit de deux patients de sexe opposé. De plus, si un-e médecin ou un-e infirmier-ère de sexe opposé se retrouve seul-e avec le/la patient-e, il serait apprécié qu'iel propose de laisser la porte entrouverte.

## Enterrement et deuil

- Quand une personne juive décède, il est essentiel que le corps soit traité avec un soin et un respect extrêmes en tout temps. Il existe des règles particulières pour la préparation du corps pour l'enterrement :
- Il est primordial qu'il y ait aussi peu d'interactions que possible avec le corps ;
- Un rituel consiste en la toilette mortuaire, qui est généralement effectuée par une personne du même sexe ;
- Le corps ne doit jamais être laissé sans surveillance avant la mise en terre ;
- Les funérailles doivent avoir lieu le plus tôt possible après le décès, souvent le jour-même ;
- Les autopsies ne sont pas autorisées par la loi juive, sauf lorsque le droit le requiert. Dans la tradition juive, après un décès, le corps doit revenir à la terre. C'est pour cela que l'incinération est strictement interdite dans les communautés orthodoxes. Ceci concerne également les membres amputés. En effet, certaines personnes juives pourraient demander à récupérer des membres amputés, dans la mesure du possible ;

- L'euthanasie active est formellement interdite dans le judaïsme. L'euthanasie passive fait plus débat. En fonction du courant de judaïsme, de la famille, et du rabbin concerté (si la famille a décidé de faire appel à un.e rabbin pour les conseiller), les points de vue divergent ;
- Le suicide est formellement interdit dans le judaïsme (à certaines exceptions près). Une demande d'aide à mourir est traditionnellement proscrite. Cependant, dans certains cas (lorsque la souffrance est trop grande et qu'une amélioration n'est plus à espérer par exemple), une exception pourrait être faite.

## Traumatismes et génétique

- L'antisémitisme peut fortement influencer l'état physique et mental des patient.e.s, que ce soit des expériences personnelles (harcèlement, agressions, microagressions, etc.), ou des traumatismes générationnels.
- La Shoah a également eu un très grand impact sur le peuple juif en termes de traumatismes. Ce traumatisme collectif atteint la personne directement concernée (rescapé.e, enfant caché.e, etc.) ou ses proches. De fait, ceux-ci peuvent avoir subi les conséquences à travers la personnes traumatisée (par exemple, qu'ils aient, eux également, des traumatismes dus à certains de ses comportements), ou à travers les traumatismes générationnels générés. Il est important de prendre en compte les traumatismes générationnels, car ceux-ci ont un impact sur les personnes concernées physiquement et mentalement.
- De plus, le peuple juif possède des maladies génétiques qui lui sont propres, et chaque diaspora a ses spécificités. Si vous souhaitez avoir accès à un document reprenant les maladies génétiques et leur prévalence dans les différents groupes diasporiques juifs, [cliquez ici](#). Concernant les diasporas juives, ce document reprend les Juifves ashkénazes (diaspora de l'Europe de l'Est), séfarades (diaspora d'Afrique du Nord et Moyen-Orient, certain.e.s préfèrent le terme Mizrahi, mais dans le document, iels sont repris comme étant séfarades).
- Il existe également de nombreuses études concernant une corrélation entre des maladies mentales ou physiques et les diasporas juives.

Si vous souhaitez avoir des informations plus détaillées concernant les pratiques des personnes juives, nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure qui a été créée à cet effet.



